



CAMEROON HOTELS CORPORATION SA

Boulevard du 20 mai
AU CAPITAL DE 22 308 580 000 DE FCFA
B P 11110. SIEGE SOCIAL YAOUNDE - CAMEROON
R C YAOUNDE K 80 N° STATISTIQUE . 1928 801 C
NUI : M068900000112E
Adresse Email info@chc-sa.net, TEL : +237 681 79 81 06

DECISION N°008-25 /D/CHC SA/DG p.i/APPRO/25 DU 20 JUIN 2025

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°003/AONO/CHC SA/HILTON/CIPM/2025 DU 22 MAI 2025 POUR
L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN ECRAN PUBLICITAIRE AU ROND PONT
DU HILTON HOTEL YAOUNDE, EN PROCEDURE D'URGENCE**

LE DIRECTEUR GENERAL p.i. DE LA CAMEROON HOTELS CORPORATION (CHC) SA :

- Vu La Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises publiques ;
Vu La Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu La Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
Vu Le Décret n° 2018/4992/PM du 21 Juin 2018 fixant les règles régissant dans le processus de maturation des projets d'investissement publics ;
Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres n° 003/AONO/CHC SA/HILTON/CIPM/2025 du 22 mai 2025 pour l'acquisition et l'installation d'un écran publicitaire au rond-point du Hilton Hôtel Yaoundé, en procédure d'urgence
Vu La note n° 004/2025/CIPM-CHC S.A./Pdt/Sec du 18 juin 2025 du président de la CIPM-CHC.

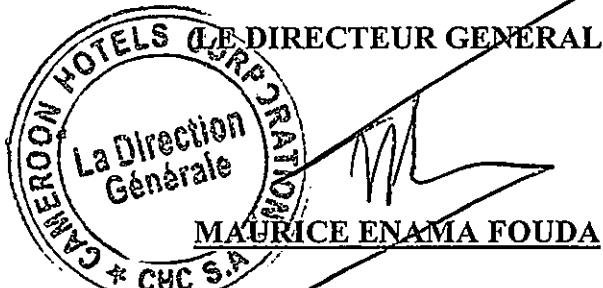
D E C I D E:

Article 1^{er}: La société ACCENT MEDIA S.A, siège social sis à Bonanjo-Douala, est déclaré attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CHC SA/HILTON/CIPM/2025 du 22 Mai 2025 pour l'acquisition et l'installation d'un écran publicitaire au rond-point du Hilton Hôtel Yaoundé en procédure d'urgence, pour un montant de cent cinq millions cinq cent vingt mille six cent vingt huit (105 520 628) Francs CFA TTC et un délai d'exécution de six (06) mois.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. -/-

Ampliation :

- ARMP ;
- DG Hilton. ;
- PCA/CHC S.A.
- P/CIPM CHC SA ;
- APPRO CHC SA ;
- Archives.



24